



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/51 de la Municipalité, du 5 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 22'400'000.- pour permettre le financement de la part de la Commune de Lausanne à l'Interface multimodale de la place de la Gare et les mesures d'accompagnement, incluant les études, la communication et l'animation durant les phases des chantiers de la gare de Lausanne, en particulier de mettre à disposition du public (particuliers et entreprises), via une page internet spécifique, les calendriers, à jour, des travaux d'importance tels que ceux liés à la Gare de Lausanne ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général et cadastre, rubrique n° 4100.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4100.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes issues du remboursement partiel des frais d'étude déjà financées par la Ville ;
5. de balancer les dépenses relatives au présent projet enregistrées sur les crédits d'étude n° 4100.582.860 et n° 4100.582.861 ainsi que du compte d'attente n° 1930.581.443 ouverts pour couvrir les frais d'étude et honoraires préliminaires, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :



La secrétaire adjointe: